

# Assemblée Générale Ordinaire de l'UPDS

Mardi 21 mars 2023

## Procès-verbal

(En gras les représentants officiels)

<b>Pour le collège ingénierie (31 adhérents) :</b>			
Présents : 18 personnes représentant 18 sociétés			
	<b>ABO-ERG</b>	Mme	AUGY
	<b>ANTEA GROUP</b>	M.	GUELORGET
	<b>ARTELIA</b>	M.	KALCK
	<b>BUREAU VERITAS</b>	M.	ORDRONNEAU
	<b>DEKRA</b>	Mme	GAULME
	<b>DIE REMEDIATION</b>	M.	PLANEL
	<b>ERM</b>	Mme	DEBACKERE
	<b>GINGER BURGEAP</b>	Mme	HAMON
	<b>IDRA</b>	M.	BELLEC
	<b>INOVADIA</b>	Mme	LACOUR
	<b>RAMBOLL</b>	Mme	FOURNIER
	<b>RSK ENVIRONNEMENT</b>	M.	BRETON
	<b>SETEC-HYDRATEC</b>	M.	POUILHE
	<b>SOCOTEC ENVIRONNEMENT</b>	M.	FOURAGE
	<b>SOLER</b>	M.	JUMEAU
	<b>TAUW France</b>	M.	HIEZ
	<b>TESORA</b>	M.	CARRERAS
	<b>WSP GOLDER</b>	Mme	VALLUIT
Pouvoirs (6)	<b>AECOM</b>	M.	PRICOP-BASS (par RAMBOLL – Mme FOURNIER)
	<b>EACM</b>	M.	DELATTRE (par DIE REMEDIATION – M. PLANEL)
	<b>EKOS Ingénierie</b>	Mme	PENEY (par ARTELIA – M. KALCK)
	<b>EODD</b>	M.	LACOUR (par GINGER BURGEAP – Mme HAMON)
	<b>FONDASOL</b>	Mme	LAGNEAU (par GINGER BURGEAP – Mme HAMON)
	<b>HPC</b>	M.	DE NANTEUIL (par IDRA – M. BELLEC)
Absents (7)	<b>APAVE</b>	M.	BOUCHERY
	<b>APOGEO</b>	M.	VAILLANT
	<b>BG Ingénieurs Conseils</b>	M.	MARECHAL
	<b>EGIS</b>	M.	BEAUPERE
	<b>GEOTEC</b>	Mme	WELLER
	<b>KALIES</b>	Mme	FAZENDA
	<b>SEREA</b>	M.	GUEGUEN

<b>Pour le collège travaux (16 adhérents)</b>			
Présents : 20 personnes représentant 14 sociétés			
	<b>BREZILLON</b>	M.	PACAUD
	<b>COLAS ENVIRONNEMENT</b>	M.	PERRAULT
	<b>COLAS ENVIRONNEMENT</b>	M.	SENECHAUD
	<b>COTEG</b>	M.	QUIGNON
	<b>EIFFAGE-GAUTHEY</b>	M.	DELVARE
	<b>ELEMENT-TERRE</b>	Mme	CROZE
	<b>ENGLOBE</b>	M.	BOURGET
	<b>NAVARRA TS</b>	M.	SERVANT
	<b>ORTEC SOLEO</b>	M.	ROMERO

	ORTEC SOLEO	Mme	ROGNON
	ORTEC SOLEO	M.	RIHOUEY
	REMEA	M.	POULARD
	RESOLVE	M.	RATEL
	SARPI	M.	CAVAREC
	SARPI	M.	DEVIC-BASSAGET
	SARPI	M.	RICHARD
	SECHE	M.	MUTH
	SERPOL	M.	VANNIER
	VALGO	M.	BOUCHÉ
	VALGO	Mme	DEFRANCE
Pouvoir (1)	TERSEN-COSSON	M.	RAYMOND (par COLAS – M. PERRAULT)
Absent (1)	EXTRACT	M.	CHARDON

#### Pour le collège microstructures (4 adhérents)

Présents : 3 personnes représentant 3 sociétés

	ESTRALAB	M.	KLEIN
	EXACT ENVIRONNEMENT	M.	GASSEAU
	PRACTICWAY	M.	GERGELY
Absent (1)	MONTACHET	M.	LATRON

#### Pour les adhérents associés (3 adhérents - non électeurs) :

Présents : 2 personnes représentant 1 société

	AGROLAB FRANCE	M.	GAGNOUX
	AGROLAB FRANCE	M.	BUTTEUX
Absents (2)	EUROFINS	Mme	STOFFEL
	WESSLING	M.	HARDY

<b>Pour l'UPDS :</b>	UPDS	Mme	DE LA HOUGUE
	UPDS	Mme	DUCLOS
	UPDS	M.	LECLERC
	Cabinet NELLE Commissaire aux comptes	Mme	NELLE

## 1. Accueil et introduction

Le 21 mars 2023 à 9h, les membres de l'Union des professionnels de la dépollution des sites (UPDS) se sont réunis chez SETEC HYDRATEC en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation envoyée par mail en date du 6 mars 2023.

- L'Assemblée est présidée par Franck BOUCHÉ, Président de l'UPDS ;
- Christel de LA HOUGUE, Déléguée Générale, est désignée comme secrétaire de l'Assemblée.

Dans chacun des trois collèges, plus de la moitié des membres étant présents ou représentés (ingénierie : 24/31 – Travaux : 15/16 – Microstructures : 3/4), l'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 19 des statuts.

L'AG commence à 9h30 par un mot de bienvenue, par l'accueil des nouveaux adhérents de l'UPDS (EXACT Environnement, PRACTICWAY et RESOLVE).

Puis l'ordre du jour est rappelé par le Président de séance :

- Accueil et introduction
- Tour de Table : État du marché, bilan 2022 et perspectives 2023

- Examen du rapport moral, du rapport de gestion et du rapport financier 2022.
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour l'année 2022.
- Résolution n°1 - Approbation des comptes 2022.
- Résolution n°2 - Quitus donné au bureau sur sa gestion financière de l'année 2022.
- Résolution n°3 - Affectation du résultat 2022.
- Résolution n°4 - Quitus donné au bureau sur sa gestion technique de l'année 2022.
- Présentation des actions à venir en 2023
- Résolution n°5 - Présentation et vote du budget 2023.
- Résolution n°6 - Approbation du mode de calcul de la cotisation selon les modalités de l'article 21 des statuts
- Résolution n°7 - Nomination des Commissaires Aux Comptes titulaire et suppléant, suite à la fin des mandats des précédents.
- Résolution n°8 - Election des neuf membres du Bureau (4 pour chacun des collèges ingénierie et travaux, 1 pour le collège microstructures) selon les modalités de l'article 12.2 des statuts de l'UPDS
- Résolution n°9 – Approbation, selon les modalités de l'article 12.2 des statuts de l'UPDS, de la répartition des postes (y compris Présidence) au sein du nouveau Bureau de l'UPDS.
- Questions diverses

## **2. Tour de table : État du marché, bilan 2022 et perspectives 2023**

---

Les réactions des adhérents présents sont nuancées. Concernant l'activité sur l'année 2022, le collège ingénierie réagit de manière positive et met en évidence une croissance des chiffres d'affaires sur l'année 2022 par rapport à ceux de 2021. En revanche, le collège travaux évoque une stabilité voire une légère baisse du CA sur l'année 2022 par rapport à 2023 en raison d'une tension sur le marché.

Les perspectives pour 2023 sont de garder une stabilité avec la possibilité d'une légère augmentation des CA. Une grande majorité des adhérents se plaint de rencontrer des difficultés à embaucher, une forte pression RH est présente chez l'ensemble des adhérents.

## **3. Examen du rapport moral, du rapport de gestion et du rapport financier 2022**

---

*Le rapport moral, le rapport de gestion et le rapport financier sont fournis en annexe.*

Le rapport moral de l'UPDS est présenté par les membres du Bureau.

2 nouveaux adhérents ont intégré l'UPDS en 2022 : 1 nouvel adhérent dans le collège ingénierie : EKOS Environnement et le 1er adhérent microstructures : MONTACHET Expertise et Conseil.

En 2022, les adhérents totalisent 514 M€ de CA SSP, toujours réparti à 61% en travaux et 39% en études. Le CA SSP 2022 diminue de 4,3% par rapport à celui de 2021, notamment du fait de la diminution du CA du collège travaux (-10,1%) compensé dans une moindre mesure par l'augmentation de celui du collège ingénierie (+6,3%). 41% des adhérents de l'UPDS ont un CA inférieur à 5M€. La croissance moyenne annuelle constatée sur 10 ans pour l'ensemble des adhérents de l'UPDS est de 3,6%. L'UPDS représente 2 523 salariés en 2022. La parité est respectée dans le collège ingénierie, mais des efforts sont encore à faire au sein du collège travaux.

Le syndicat a souffert en 2022 de ne pas avoir beaucoup de moyens humains et énormément de travail. Mais l'activité de l'UPDS est restée stable. L'année 2022 a été marquée par l'énergie consacrée par l'UPDS au travail sur l'avenir du secteur des SSP en lien avec les 30 ans de l'UPDS. Trois ateliers ont été organisés afin de construire les axes de développement à venir du secteur des SSP à partir des bilans, constats, analyses et besoins de chaque acteur. Ce travail a abouti entre autres à la création d'une frise, très intéressante et appréciée, retraçant les 30 ans d'évolution du secteur des SSP. 3 grandes orientations sur l'avenir du secteur des SSP sont ressorties : évoluer vers une prise en compte plus globale des questions liées au sol et au sous-sol pour devenir la profession « du sol », être considéré comme un interlocuteur central et incontournable, apporteur de solutions et être au cœur de la gestion des polluants dits émergents. Une révision des statuts et

du Règlement intérieur a aussi été réalisée afin de permettre aux microstructures d'intégrer l'UPDS. L'UPDS a également réalisé 7 enquêtes, indices de révision et d'actualisation des prix, recrutement..., afin de solliciter l'avis des adhérents.

L'année 2022 dans le domaine des SSP a été une année plus calme que 2021 sur le plan réglementaire, mais marquée par la publication de l'AM du 09/02/2022 dit « AM certification » fixant les modalités de certification et les modèles d'attestations. L'UPDS est également intervenue dans la révision ou dans la publication de nouveaux guides. 41 des sociétés (87%) de l'UPDS sont désormais certifiées.

L'UPDS a poursuivi ses actions de communication : publication de 3 UPDS Mag, concours photo, progression intéressante de la page LinkedIn avec un taux d'engagement jusqu'à 80% lors de la publication de l'UPDS Mag, fort taux de nouveaux utilisateurs sur le site internet, 4 articles dans la presse, interventions lors de colloques...

Le rapport financier 2022 est présenté par I. HAMON, Trésorière de l'UPDS.

Par rapport au bilan de l'année 2022, les recettes ont nettement augmenté (+28%) notamment grâce aux recettes des 30 ans de l'UPDS et à l'augmentation des cotisations liée à une augmentation des CA en 2021, à l'arrivée d'EKOS, de MONTACHET et à la présence en année pleine des adhérents arrivés dans le courant de l'année 2020. Les recettes du syndicat en 2022 s'élèvent à 343 342 €.

Les dépenses ont augmenté de 42%, principalement du fait des 30 ans de l'UPDS. En dehors de cet événement les dépenses sont relativement stables. Les dépenses s'élèvent à 337 144 €.

Par rapport au budget prévisionnel 2021, les recettes sont conformes aux prévisions et les dépenses sont inférieures.

Les comptes affichent un excédent de 8 214 €, nettement supérieur aux prévisions (déficit estimé à 89 760 € lors de la présentation du budget 2021).

#### **4. Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour l'année 2022**

*Le rapport du commissaire aux comptes est fourni en annexe.*

Mme NELLE, commissaire aux comptes, fait la lecture de son rapport pour l'année 2022.

#### **5. Résolution n°1 - Approbation des comptes 2022**

Les comptes 2022 sont présentés par I. Hamon, trésorière de l'UPDS.

**VOTE** : Les comptes 2022 sont approuvés à l'unanimité des présents et représentés.

#### **6. Résolution n°2 - Quitus donné au bureau sur sa gestion financière de l'année 2022**

**VOTE** : La gestion financière de 2022 est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

#### **7. Résolution n°3 - Affectation du résultat 2022**

Il est proposé de reporter les bénéfices des comptes 2022 au fond de réserves statutaires de l'UPDS. Après affectation du résultat 2022, les réserves statutaires de l'UPDS à fin 2022 s'élèvent à 357 980 €.

**VOTE** : L'affectation de l'excédent 2022 aux réserves statutaires de l'UPDS est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

## **8. Résolution n°4 - Quitus donné au bureau sur sa gestion technique de l'année 2022**

---

Le rapport moral de l'UPDS pour l'année 2022 est présenté par les membres du Bureau.

**VOTE :** La gestion technique de 2022 est approuvée à l'unanimité des présents et représentés,

## **9. Résolution n°5 - Présentation et vote du budget 2023**

---

Le budget 2023 est présenté par I. HAMON, Trésorière de l'UPDS.

Le budget 2023 prévoit un déficit de 68 750 €, financé sur les réserves de l'UPDS. Les recettes sont estimées en légère diminution car il n'y aura pas les recettes liées au 30 ans de l'UPDS.

Les dépenses augmenteront par rapport à 2022, du fait des actions suivantes :

- POLLUTEC
- Création de la formation HSE SSP
- Réalisation du film métier SSP
- Partenariat du colloque SOLTENA/AVENIA
- Frais lié à la relecture par des avocats du guide de bonnes pratiques pour la rédaction des DCE
- Embauche de Marie Duclos en tant que chargée de mission

**VOTE :** Le budget 2023 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

## **10. Résolution n°6 - Approbation du mode de calcul de la cotisation selon les modalités de l'article 21 des statuts**

---

Le mode de calcul de la cotisation des adhérents ACTIFS des collèges ingénierie et travaux présenté à l'article 2.1 du règlement intérieur de l'UPDS, en vigueur depuis 2007 est conservé.

Les montants forfaitaires des cotisations des adhérents ACTIFS du collège microstructures présentés à l'article 2.2 du règlement intérieur de l'UPDS (500 € si 1 salarié, 1000 € si > 1 salarié), établis en juillet 2022 sont conservés.

Les montants forfaitaires des cotisations des adhérents ASSOCIES prévus à l'article 2.3 du règlement intérieur de l'UPDS et modifiés en juillet 2022 (de 1000 à 5000 € en fonction du CA SSP) sont également maintenus.

L'appel de cotisations pour 2023 s'est effectué en 2 étapes : un acompte correspondant à 50% de la cotisation 2022 a été appelé en février 2023 ; le solde sera appelé après l'AGO.

**VOTE :** Le mode de calcul de la cotisation pour les adhérents ACTIFS ingénierie et travaux et les montants des cotisations forfaitaires pour les adhérents ACTIFS microstructures et pour les adhérents ASSOCIES pour l'année 2023 sont approuvés à l'unanimité des présents et représentés.

## **11. Résolution n°7 : Nomination des Commissaires Aux Comptes titulaire et suppléant, suite à la fin des mandats des précédents**

---

Mme NELLE, commissaire aux comptes de l'UPDS depuis 2017, cesse son activité prochainement et ne souhaite pas renouveler son mandat auprès de l'UPDS.

Le Bureau propose de confier, à compter de l'année 2023, le mandat de commissaire aux comptes de l'UPDS à M.Jonathan BOUZAGLO, en tant que titulaire, et à M. Michael CHEMLA en tant que suppléant.

**VOTE** : La nomination de M.BOUZAGLO en tant que Commissaire Aux Comptes titulaire et de M.CHEMLA en tant que suppléant est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

## **12. Résolution n°8 : Election des neufs membres du Bureau (4 pour chacun des collèges ingénierie et travaux, 1 pour le collège microstructures) selon les modalités de l'article 12.2 des statuts de l'UPDS**

---

Les votes se font à bulletin secret, en application de l'article 18 des statuts.

### **Collège ingénierie :**

31 Inscrits, 24 votants dont 6 pouvoirs, 23 votes exprimés et 1 bulletin blanc, 0 abstention.

**Les 4 candidats qui se sont présentés pour les 4 postes à pourvoir au sein du Bureau sont élus.**

Pour l'élection du VP Ingénierie, c'est le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de voix qui est élu mécaniquement.

### **Le décompte des votes pour le poste de VP ingénierie est le suivant :**

Julien BRETON – 1 voix

Nicolas FOURAGE – 8 voix

Yves GUELORGET – 6 voix

David HIEZ – 8 voix

David Hiez étant candidat pour le poste de président, c'est **Nicolas Fourage qui est élu VP Ingénierie.**

### **Collège Travaux :**

16 Inscrits, 15 votants dont 1 pouvoir, 15 votes exprimés, 0 bulletin blanc, 0 abstention.

### **Sont élus pour le collège travaux :**

Jean-Yves RICHARD – 12 voix

Amélie ROGNON – 14 voix

Jonathan SENECHAUD – 11 voix

Jean Philippe TRACOL – 11 voix

**Amélie ROGNON, qui a obtenu le plus grand nombre de voix, est élue mécaniquement VP Travaux.**

### **Ne sont pas élus pour le collège travaux :**

Delphine DEFRANCE – 5 voix

Olivier PACAUD – 7 voix

### **Collège Microstructures :**

4 Inscrits, 3 votants dont 0 pouvoir, 3 votes exprimés, 0 bulletin blanc, 0 abstention.

### **Est élu en tant que VP Microstructures :**

Philippe GERGELY – 3 voix

### **13. Résolution n°9 – Approbation, selon les modalités de l’article 12.2 des statuts de l’UPDS, de la répartition des postes (y compris Présidence) au sein du nouveau Bureau de l’UPDS.**

---

Les membres du Bureau, nouvellement élus, se réunissent pour se répartir les postes au sein du Bureau.

#### **La répartition des postes proposée à l’Assemblée Générale est la suivante :**

Président : David HIEZ, TAUW France

Vice-Président pour le collège ingénierie : Nicolas FOURAGE, SOCOTEC

Vice-Présidente pour le collège travaux : Amélie ROGNON, ORTEC SOLEO

Secrétaire : Julien BRETON, RSK Environnement

Trésorier : Jean-Yves RICHARD, SARPI Remédiation

Président de la Commission Technique : Yves GUELORGET, ANTEAGROUP FRANCE

Président de la Commission Communication : Jonathan SENECHAUD, COLAS Environnement

Administrateur : Jean-Philippe TRACOL, SECHE Eco Services

**VOTE** : La répartition des postes au sein du Bureau telle que présentée ci-dessus est votée à l’unanimité des présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h30.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.



FRANCK BOUCHÉ  
Président de séance



Christel de LA HOUGUE  
Secrétaire de séance